



MERCUROL
VEAUNES

Cœur du Pays de l'Hermitage

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL : séance du 4 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 4 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2022

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BRESCIANI Gaël, CHALAYE Franck, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, LAFOND Florian, MARKARIAN Jean-Maurice, MAUSSERT Karine, ORIOL Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : BLAISE Véronique pouvoir à BRUNET Michel, BERTUCCI Sandrine pouvoir à SANDON Alain, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, MINGORANCE Anita.

Secrétaire de Séance : Sylvie BARRE

Le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Virement de crédits en section d'investissement :

Crédits à ouvrir : + 15 000 € sur opération « construction nouvelle école »

Crédits à réduire : - 15 000 € sur opération « Aménagement paysager les Odouards »

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES

La chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes (CRC) a procédé, dans le cadre de son programme de travail, au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Mercurool-Veaunes pour les exercices 2016 et suivants.

M. le Maire présente à l'assemblée le rapport d'observations définitives qui a été préalablement transmis aux conseillers municipaux.

Le contrôle a porté sur les points suivants :

- La gouvernance de la commune
- La gestion interne
- La qualité de l'information budgétaire et la fiabilité des comptes
- La situation financière

La CRC a présenté plusieurs recommandations dont certaines font déjà l'objet de mises en œuvre ou sont en cours.

Le Conseil prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de la commune au cours des exercices 2016 et suivants, et de la tenue du débat sur la base du rapport d'observations définitives préalablement transmis.

CONSTRUCTION D'UNE HALLE BOULISTE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Lors de la précédente réunion du conseil municipal, une demande de subvention pour cet équipement a été demandé auprès du Département.

Pour rappel : le coût des travaux est estimé à 688 800 € HT auquel il faut ajouter 20 000 € d'équipement pour le mur d'escalade et 75 750 € HT pour la maîtrise d'œuvre, soit un coût total de 784 550,00 € HT.

Le Conseil décide, avec 24 voix pour et 1 abstention (Nicolas DAUJAN) de solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès de l'Etat (DETR), de la Région et ARCHE Agglo (fonds de concours).

PERSONNEL – AVANCEMENT DE GRADE

Un agent titulaire au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe peut prétendre à un avancement de grade.

Le Conseil décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet pour permettre à cet agent d'être nommé à compter du 1^{er} janvier 2023.

DEPARTEMENT DE LA DROME – LONGUEUR DE VOIRIE

Le Département attribue à la commune une Dotation Forfaitaire à Orientation Voirie. Le calcul de cette dotation repose en partie sur la longueur de la voirie communale (voies communales et chemins ruraux).

Afin de mettre à jour leurs fichiers, le Département demande d'acter par délibération la longueur de nos voies communales et chemins ruraux.

Le Conseil, dit que :

- la longueur des chemins ruraux revêtus est de 13 110 m,
- la longueur de la voirie communale conformément à notre déclaration en Préfecture est de 51 247 m

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h40

Le Maire,
Michel BRUNET

Le secrétaire de séance,
Sylvie BARRE